



ABONNEMENTS

LYON

Un an 7 fr.
Six mois 4 »

DÉPARTEMENTS

Un an 9 fr.
Six mois 5 »

ÉTRANGER

Selon les droits de poste

Les abonnements sont reçus à partir du 1^{er} de chaque mois; ils se paient d'avance aux bureaux du journal ou en mandats sur la poste à l'ordre du direct.-gérant.

L'administration ne répond pas des abonnements qui seraient contractés chez ses dépositaires et desservis par ces derniers.

LA VÉRITÉ

JOURNAL DU SPIRITISME

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux : à Lyon, rue de la Charité, 48.

Dépôts : à LYON, chez les principaux Libraires, et à PARIS, chez LEDOYEN, Libr., au Palais-Royal

AVIS

Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Néanmoins, malgré la mesure ci-dessus, les divers travaux publiés dans *la Vérité*, n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le spiritisme lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés

DIRECTEUR-GÉRANT, E. EDOUX, MÉDIUM.

L'ÉGLISE NOUVELLE.

(9^e article. — Voir le dernier N°)

« Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, dit le concile, se confesseront trois fois l'année à leurs propres prêtres. Celui qui y manquera sera suspect d'hérésie. » C'était alors une chose terrible que d'être suspect d'hérésie; l'homme qui ne se confessait pas était certain d'aller bientôt en prison, il était perdu. Par le dernier canon, le concile condamne à l'amende de douze deniers tournois, les paroissiens qui n'auront pas entendu la messe le dimanche.

Vers la même époque 1233, le célèbre dominicain Jean de Vicence, fit brûler en Italie soixante hérétiques; c'était, dit la chronique de Vérone, les meilleurs citoyens de la ville. La même année on en brûla cent quatre-vingt-trois en Champagne à Montvimer, en présence du roi de Navarre, de l'archevêque de Reims, des évêques de Châlons, de Verdun et de Troyes. Comme on le pense bien, il se rencontrait parfois des magistrats civils, des seigneurs à qui cette persécution acharnée, cette dévastation, ce pillage effréné ne plaisaient pas du tout; aussi l'église avait-elle eu soin de décider au douzième concile œcuménique que « les magistrats civils seront exhortés, et, s'il le faut, « forcés à exterminer les hérétiques. Le seigneur qui négligera de purger ses terres des hérétiques sera excommunié, et cédera sa place à un autre. » D'ailleurs, les seigneurs craignaient le sort du comte de Toulouse. D'où l'on voit que la responsabilité de tous ces actes retombe sur l'église, et les dénégations des catholiques sur ce point capital, sont sans fondement et même ridicules. En 1235, au concile de Narbonne, on voit qu'il n'y avait plus assez de prisons pour contenir les prévenus d'hérésie, et s'il faut en croire le IX^e canon publié dans cette assemblée, il ne restait pas même suffisamment de pierres et de mortier pour bâtir des prisons nouvelles. Cela ne paraîtra pas étonnant, si l'on fait attention au XXIV^e canon qui admettait le témoignage et la déposition des personnes infâmes, reconnues criminelles et même complices de ceux qu'elles accusaient; et enfin au XXII^e qui défendait de dévoiler jamais le nom des délateurs, si bien que la femme livrait son mari et le fils sa mère. Le sang ruisselait de toutes

parts, l'église l'avait voulu ainsi dans son aveuglement inspiré par les mauvais Esprits.

De tout ceci il ressort un fait important qu'il faut soigneusement constater, c'est que les fidèles ont été égarés et entraînés au crime par leur confiance aveugle dans l'autorité de l'église.

Certainement ils ne croyaient pas mal faire en obéissant; ils pensaient même plaire à Dieu, et pourtant ils commettaient le mal. Donc il faut se méfier des lois et des ordonnances de l'église, depuis le temps où l'Esprit du mal a pénétré dans son sein pour la corrompre et la perdre.

Nous ne voulons pas retracer ici la lamentable histoire des persécutions religieuses; rappelons seulement quelques faits. En 1492, Ferdinand, surnommé le catholique, excité par la cour de Rome et par les chefs de l'inquisition, chassa tous les juifs d'Espagne qui refusèrent d'embrasser le christianisme. Huit cent mille individus passèrent à l'étranger, et cette inhumaine expulsion causa la mort d'un grand nombre. Les archevêques de Tolède et de Valence parvinrent, sous Philippe II, à faire chasser les maures d'Espagne; plus de cent mille bannis périrent de faim, de douleur et de misère. Les historiens nous représentent les mères tenant leurs enfants dans leurs bras à demi morts de faim et mourant avec eux; les filles servaient à l'assouvissement des passions brutales des soldats et des matelots chrétiens, chargés de les conduire sur la terre d'exil; mais beaucoup étaient massacrés en route par leurs lâches persécuteurs. Le premier règne du XVIII^e siècle, celui de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, offre le nombre de sept cent quatre-vingt-deux auto-da-fé (pour les seules inquisitions d'Espagne; celles d'Amérique, de Sicile et de Sardaigne exceptées), dans lesquels on brûla, d'après dom Llorente, auteur espagnol digne de foi, deux mille trois cent quarante-six individus, dont un tiers seulement en effigie, et en pénitencia onze mille sept cent trente. En résumé, les victimes de l'inquisition d'Espagne seule, depuis son institution, sont, d'après les calculs très réduits de dom Llorente, de près de trente-deux mille individus brûlés en réalité, dix-sept mille cinq cents brûlés en effigie, et d'environ trois cent mille rigoureusement pénitentiés; total, environ trois cent cinquante mille personnes condamnées par l'inquisition de la péninsule, sans les victimes

des tribunaux du Mexique, de Lima, de Carthagène, de Sicile, de Sardaigne, d'Oran et de Malte, ce qui, sans doute, en aurait doublé le nombre.

Il serait trop long de parler ici en détail des Prétrobrusiens, pourchassés et tués (1120) en Gascogne et en Bretagne; du célèbre Arnaud de Brescia, que le pape Adrien IV fit brûler vif, il voulut même que ses cendres fussent jetées dans le Tibre, pour empêcher le peuple de les recueillir et d'en faire des reliques; des Publicains, brûlés en 1160 en Angleterre, à Lyon et à Cologne; des Coterelles, des Triaverduns à qui le troisième concile général de Latran (1179) voulut qu'on fit une guerre à mort par le fer et le feu; des Frères humiliés (1184), massacrés par ordre du pape Luce III; des disciples d'Amalric livrés aux flammes par ordre du concile de Paris (1210), à Paris et à Arles; des Passagini, brûlés en grand nombre en Italie par l'inquisition (1228); des Fratricelli, des Béguins condamnés au feu par Boniface VIII (1297), et par Jean XXII, qui fit déterrer Jean-Pierre, le chef des sectaires, afin de jeter ses cendres au vent (1316); des juifs innombrables qui périrent sur les bûchers élevés par les soins de Grégoire IX (1230), d'Innocent IV (1244), et de plusieurs autres papes ou conciles; de François d'Ascoli, professeur de philosophie à Bologne, condamné par l'inquisition; des Duscinistes qui, après avoir été écartelés, furent livrés aux flammes (1307); des Pastouraux, pendus par ordre de Jean XXII (1320); des Turlupins, que l'inquisition avait condamnés et que les tribunaux de Lorraine, par un scrupule qui les honore, avaient refusé de faire périr, mais qui y furent forcés par Grégoire XI (1373); des Flagellans, qu'en 1400 Boniface IX fit brûler en grand nombre en Italie, et qui en 1350 avaient déjà souffert des persécutions lorraines.

Il importe de faire remarquer qu'en général ces sectaires professaient une morale très pure, et même d'une sévérité outrée; cela a été reconnu par beaucoup d'auteurs ecclésiastiques, et entre autres par le pape Pie II, par le cardinal Sardonnet, etc. Leur grand crime était d'attaquer les vices de l'église, et surtout de critiquer vivement son despotisme sanguinaire. Voilà ce qu'on ne pouvait leur pardonner.

Nous voudrions nous arrêter là, mais nous avons à répondre aux justifications inconcevables que le fanatisme a essayées de nos jours de tous ces faits attestés par l'histoire; car, puisque nous avons dû traiter cette question, avec l'aide du Dieu vivant, nous la poursuivrons sans colère comme sans peur.

(La suite au prochain numéro.)

PHILALÉTHÈS.

LES PRÉCURSEURS DU SPIRITISME

SAINT-MARTIN.

(11^e article. — Voir le dernier numéro.)

J'ai vu l'universalité des humains n'être occupés qu'à gagner ce qu'ils appellent leur vie; il m'a paru qu'ils auraient mieux fait d'appeler cela gagner leur mort: car ils ne remplissent leur objet qu'avec des choses mortes, et qu'avec des cadavres, et cela tant au moral qu'au physique. — Ma destinée a été d'être en guerre avec tous les hommes, puisqu'il y en a si peu qui

cherchent la vérité. J'ai été en guerre avec le monde qui ne travaille qu'à affamer l'esprit de l'homme et à le faire tomber en ruine, quand il n'est pas assez fort pour le livrer aux grandes iniquités. J'ai été en guerre avec les philosophes qui ont voulu dégrader la nature de l'homme et la ravalier au rang des bêtes. J'ai été en guerre avec les savants qui ont tellement défiguré la nature, que ce miroir est devenu tout-à-fait méconnaissable entre leurs mains. J'ai été en guerre avec quelques théologiens qui égaraient l'âme humaine, et la détournaient de ses voies. J'ai tâché de m'acquitter de mon devoir autant que j'ai pu dans les diverses circonstances où je me suis trouvé, et je souhaite que mes services en ce genre puissent un jour faire passer l'éponge sur mes écarts et mes infidélités. — Il m'est venu en pensée que le don qui m'était fait était de nature à ne pouvoir s'exercer ici-bas, et que ce n'était que dans la région vraie que mon penchant pour la vérité pourrait se faire entendre. Il m'arrive, en outre, depuis quelque temps, de tels développements et de tels aperçus, soit en lumières, soit en consolations, que je suis tenté de les regarder comme des provisions que la providence m'envoie, et des précautions qu'elle me fait prendre pour quelques grandes afflictions et angoisses qui pourraient me venir. Les moments actuels semblent en effet devoir en amener dans plus d'un genre. J'écris ceci à Amboise, le 23 avril 1793. — Quand on me demande si je crois aux *revenants*, je réponds que non, parce que je ne crois point aux *s'en allans*, attendu que, malgré notre mort terrestre, *nos Esprits ne s'en vont réellement point*, et que c'est leur affection qui fait toute leur localité. — D....., officier au régiment de Bretagne, me qualifia un jour du titre de spiritualiste, par opposition à celui de naturaliste, auquel probablement ses succès dans le magnétisme lui faisaient donner la préférence. Malgré son esprit qui est très aimable, et ses vertus héroïques, il ignore que ce n'est point assez pour moi d'être spiritualiste, et s'il me connaissait, loin de s'en tenir là, il m'appellerait *diviniste*, car c'est mon vrai nom. — J'ai désiré de faire du bien, mais je n'ai pas désiré de faire du bruit, parce que j'ai senti que le bruit ne faisait pas de bien, comme le bien ne faisait pas de bruit. — On m'a regardé assez généralement comme un illuminé, sans que le monde sache toutefois ce qu'il devrait entendre par ce mot. Quand on me taxe ainsi, je réponds que cela est vrai; mais que je suis un illuminé d'une rare espèce, car je peux, quand il me plait, me rendre tellement comme une lanterne sourde, que je serais trente ans auprès de quelqu'un qu'il ne s'apercevrait pas de mon illumination, s'il ne me paraissait pas fait pour qu'on lui en parlât, et combien il s'en trouve peu de ce nombre! — L'autre monde me paraît être *le véritable hôpital de celui-ci*; c'est ce qui m'a fait penser quelquefois combien il est inutile de chercher à guérir ici-bas ceux qui ne veulent pas se guérir eux-mêmes.

A. P.

(La suite au prochain numéro).

VARIÉTÉS.

L'ESPRIT D'ORGÈRES.

Nous empruntons le récit suivant au *Constitutionnel* du 5 mars 1849 :

« Il paraît, dit-il, que la population de la commune de Guillonville, canton d'Orgères, est tout en émoi depuis quelques semaines, par suite des prétendus miracles d'une jeune fille électrique. Cette fille, âgée de quatorze ans, domestique de ferme, d'une intelligence bornée, serait douée d'une force d'attraction

très extraordinaire, à l'endroit des meubles ou autres objets qui l'entourent. La première fois qu'on a reconnu les effets de cette singulière faculté, la petite paysanne était en train de bercer un des enfants de ses maîtres : tout-à-coup les deux portes d'une armoire fermée à clé s'ouvrent toutes seules, et le linge qu'elle contenait est jeté à travers la chambre, comme lancé par une main invisible. Au même instant une pelisse, qu'on avait posée sur un lit voisin, enveloppe le berceau, et se fixe sur elle assez fortement pour qu'on ait de la peine à l'enlever.

« A partir de ce jour, les preuves de cette puissance attractive allèrent en se multipliant d'une façon merveilleuse, au grand dommage de l'électrique servante : tantôt, en effet, c'est un collier de cheval qui vient se placer sur ses épaules, tantôt des corbeilles de pain qui lui tombent sur la tête, tantôt encore un sac vide qui la coiffe et la recouvre en entier, et cette tunique de Nessus d'un nouveau genre se colle à son corps sans qu'on puisse la lui arracher. Est-elle dans une chambre, les meubles de danser et de changer de place, ainsi que dans un conte fantastique d'Hoffmann ; d'autres fois un peloton de fil va se loger dans son dos, et toutes sortes d'objets, bouts de chandelle, morceaux de viande et boucles d'oreilles de sa maîtresse, se retrouvent dans ses poches, et toujours, à ce qu'on raconte, par la seule influence de son pouvoir d'attraction et par la vertu de l'électro-magnétisme. Une femme de village, esprit fort de l'endroit, se présente à la ferme, hochant la tête d'un air sceptique, et disant d'un ton de défi qu'elle ne croira que ce qu'elle verra ; peu de temps après, le chef de la jeune fille de se couvrir d'un plat, sans qu'on puisse deviner d'où lui vient cette coiffure inattendue. »

Telle est la prose du *Constitutionnel*. *L'Abeille*, journal de Chartres, 11 mars 1849, cite cet article et continue :

« De tous les faits rapportés par le *Constitutionnel*, un seul est inexact. Il n'est pas vrai de dire que le sac qui coiffait la jeune domestique se collait à son corps sans qu'on pût l'arracher ; on l'a toujours enlevé avec beaucoup de facilité. Voici maintenant une lettre de notre correspondant du canton d'Orgères, datée du 28 février : « Monsieur le Rédacteur, je ne sais si vous avez entendu parler des faits qui, depuis deux mois, se passent dans une commune des environs de ce canton, à Guillonville. Si vous voulez me permettre de les raconter, je le ferai avec toute l'exactitude qu'exigent des faits si extraordinaires pour moi. Toutes les populations du canton d'Orgères s'en préoccupent vivement, et en font le sujet continuel de leurs conversations. Voici ces faits :

« Dans le courant du mois de décembre dernier, M. Dolléans, meunier et cultivateur à Gaubert, commune de Guillonville, s'aperçut que chaque nuit on lui volait du foin... Le feu fut mis à son écurie... Un de ses ouvriers, nommé V..., fut soupçonné ; il avait été vu, dit-on, rôdant autour de la maison, le soir où le feu éclata, par une jeune domestique de la ferme, âgée de quinze ans, Adolphine Benoit. V..., fut arrêté.

« Cependant, deux jours après l'arrestation, commença une série de faits extraordinaires ; qui durent encore aujourd'hui. « Un beau matin, M. Dolléans trouva ouvertes toutes les portes de son étable, de son écurie, de ses granges et de sa propre habitation ; en même temps, toutes les clés avaient disparu. « Dans la journée, il fit mettre de bons et forts cadenas à toutes les portes ; mais lorsqu'il se leva, le lendemain à cinq heures du matin, tous étaient enlevés, à l'exception de celui qui fermait la porte de la grange. M. Dolléans crut que de hardis voleurs venaient prendre, la nuit, et les clés et les cadenas. « Il s'arma de son fusil, se mit en sentinelle, non loin de la grange, bien décidé à tirer sur le premier qu'il verrait paraître. « Il resta là jusqu'aux premières heures du jour, vers sept

« heures et demie. En ce moment, il détourne un peu la tête, « le cadenas de la grange avait disparu ! Il rentre et raconte à sa femme et à ses gens ce qui vient d'arriver ; tous s'en effraient....

« On se mit à genoux pour faire la prière... A peine la jeune fille s'est-elle agenouillée, qu'elle s'écrie : Qui donc me tire par la robe ? Et le cadenas, disparu le matin, apparaît à son dos.

« Dès-lors, Adolphine Benoit éprouva chaque jour les choses les plus singulières. Tantôt des cordes, des chandelles, des chiffons, des corbeilles à pain, des chopines pleines d'eau, et même de vieilles charognes se trouvaient subitement transportés sur son dos ou dans ses poches. Tantôt les ustensiles de cuisine, casseroles, poêlons cuillers-à-pots... venaient s'accrocher aux cordons de sa jupe et de son tablier. D'autres fois, entrant dans l'écurie, les harnais des chevaux sautaient sur elle et l'entortillaient de telle façon qu'un secours lui était nécessaire pour s'en délivrer. Un jour, toujours en entrant dans l'écurie, les deux colliers des chevaux vinrent se placer sur ses épaules. Adolphine en devint malade, et fut envoyée à l'hospice de Patay, où elle passa cinq jours sans ressentir aucun des effets de son obsession.

« Elle revint chez ses maîtres. A peine y eut-elle mis le pied, que tout recommença. Les mêmes faits, et quelques autres d'un genre nouveau, vinrent la tourmenter comme auparavant. Plus de vingt fois, deux planches de trois à quatre pieds de longueur, formant étagère, lui tombèrent sur le dos, à l'instant même où elle entra dans la chambre. « On a même vu ces deux planches, appuyées sur une seule de leurs extrémités, se tenir en équilibre, malgré les lois de la pesanteur. Souvent, soit en marchant, soit en se tenant debout devant ses maîtres, elle se trouvait tout-à-coup couverte d'un long sac qui l'enveloppait de la tête aux pieds. D'autres fois, le trépied et la chèvre à scier le bois allaient se placer à califourchon sur son cou. Très souvent, des cordes, des rubans, venaient tout-à-coup, au milieu d'une conversation, s'enlacer autour de son cou, et lui serraient la gorge avec tant de force qu'elle en perdait la respiration. Il a été impossible de découvrir la moindre tromperie en cette jeune fille.

« ... Elle fut renvoyée, et recouvra aussitôt sa tranquillité.

« Chez M. Dolléans, tout rentra d'abord dans le calme le plus parfait, et cela dura une quinzaine de jours. Mais, le mercredi des cendres, des événements tout aussi inexplicables jetèrent de nouveau l'effroi dans cette intéressante famille. Cette fois, ce fut le plus jeune fils de M. Dolléans, enfant de deux ou trois mois, qui en fut l'objet. Un jour, comme sa mère le tenait sur ses genoux, tout-à-coup le bonnet de l'enfant fut enlevé, et on ne sait ce qu'il devint. On lui en met un autre, bientôt celui-ci est coupé et enlevé de même, mais remplacé par une énorme cuillère-à-pot qui couvre la tête de l'enfant, à la grande frayeur de sa mère. Depuis huit jours ce pauvre enfant est tourmenté de mille façons, malgré la surveillance assidue de ses parents : à chaque instant des ustensiles de cuisine se précipitent sur lui ou dans son berceau. J'ai vu moi-même les pelles, les pincettes, les réchauds et une foule d'autres objets s'y trouver subitement, sans qu'on pût deviner comment tout cela y était transporté. Les objets sacrés, médailles et crucifix, qu'on attachait à son cou, disparaissaient mystérieusement un moment après y avoir été placés. »

N.

Sir Robert Bruce, de l'illustre famille écossaise de ce nom, est le second d'un bâtiment. Un jour il vogue près de Terre-Neuve, et se livrant à des calculs, il croit voir son capitaine assis à son

pupitre ; mais il regarde avec attention , et celui qu'il aperçoit est un étranger dont le regard froidement fixé sur lui l'étonne. — Le capitaine, près duquel il remonte, s'aperçoit de son étonnement et l'interroge. — Mais qui donc est à votre pupitre ? lui dit Bruce. — Personne. — Si, il y a quelqu'un ; est-ce un étranger, et comment ? — Vous rêvez, ou vous raillez ? — Nullement ; veuillez descendre et venir voir. — On descend, et personne n'est assis devant le pupitre. Le navire est fouillé dans tous les sens ; il ne s'y rencontre aucun étranger. — Cependant celui que j'ai vu écrivait sur votre ardoise. — Son écriture doit y être restée, dit le capitaine. — On regarde l'ardoise, elle porte ces mots : *steer to the north-west*, c'est-à-dire : gouvernez au nord-ouest. — Mais cette écriture est de vous, ou de quelqu'un du bord ? — Non. — Chacun est prié d'écrire la même phrase, et nulle écriture ne ressemble à celle de l'ardoise. — Eh bien, obéissons au sens de ces mots ; gouvernez le navire au nord-ouest ; le vent est bon et permet de tenter l'expérience. — Trois heures après, la vigie signalait une montagne de glace, et voyait, y attendant, un vaisseau de Québec, démantelé, couvert de monde, cinglant vers Liverpool, et dont les passagers furent amenés par les chaloupes du bâtiment de Bruce.

Au moment où l'un de ces hommes gravissait le flanc du vaisseau libérateur, Bruce tressaillit et recula, fortement ému. C'était l'étranger qu'il avait vu traçant les paroles de l'ardoise. Il raconta à son capitaine le nouvel incident. — Veuillez écrire « *steer to the north-west* » sur cette ardoise, dit au nouveau venu le capitaine, lui présentant le côté que ne recouvre aucune écriture. — L'étranger trace les mots demandés. — Bien ; vous reconnaissez là votre main courante, dit le capitaine frappé de l'identité des écritures. — Mais vous m'avez vu vous-même écrire ; vous serait-il possible d'en douter ? — Pour toute réponse, le capitaine retourna l'ardoise, et l'étranger resta confondu, voyant des deux côtés sa propre écriture.

— Auriez-vous rêvé que vous écriviez sur cette ardoise, dit à celui qui vient d'écrire le capitaine du vaisseau naufragé ? — Non, du moins je n'en ai nul souvenir. — Mais que faisait à midi ce passager ? demanda à son confrère le capitaine sauveur. — Etant très fatigué, ce passager s'endormit profondément, et autant qu'il m'en souvient, ce fut quelque temps avant midi. Une heure au plus après, il s'éveilla et me dit : « Capitaine, nous serons sauvés aujourd'hui même, » ajoutant : « J'ai rêvé que j'étais à bord d'un vaisseau et qu'il venait à notre secours ». Il dépeignit le bâtiment et son grément, et ce fut, à notre grande surprise, lorsque vous cinglâtes vers nous, que nous reconnûmes l'exactitude de sa description. Enfin, ce passager dit à son tour : — Ce qui me semble étrange, c'est que ce que je vois ici me paraît familier, et cependant je n'y suis jamais venu !

(Extrait de Desmousseaux.)

Transportons-nous à Crossen, en Silésie, l'an 1659, sous le règne de la princesse Elisabeth-Charlotte. Vers le milieu du printemps, Christophe Moniq, natif de Serbut, duché d'Anholt, et garçon apothicaire, rend le dernier soupir, et son corps est mis en terre selon les rites de la secte luthérienne. Cependant, à la grande surprise du public, on le voit quelques jours après, ou du moins on voit ce qui semble être lui-même, apparaître dans la boutique, s'asseoir, marcher, prendre sur les étagères les pots, les boîtes, les verreries, et les changer de place. Il examine et goûte les médicaments ; il les pèse dans les balances ; il pile les drogues à grand bruit. Mieux encore, il sert les gens qui se présentent avec des ordonnances, reçoit l'argent et le place dans le comptoir. Mais son apparence, mais sa manière d'être et de se comporter avec ses anciens compa-

gnons est, du tout au tout, celle d'un fantôme, et nul d'entr'eux n'ose lui adresser la parole. Quant au maître, qu'affligeait une maladie douloureuse, il est en butte, de la part du spectre, à d'incroyables tracasseries jusqu'à ce qu'un beau jour le même spectre, prenant un manteau suspendu dans la boutique, se met à courir les rues, mais sans arrêter son attention sur qui que ce soit au monde.

Il entre cependant chez quelques habitants, et de préférence chez ceux qu'il a connus. Il les contemple un instant, morne et plongé dans un glacial silence. Puis, rencontrant une servante dans le cimetière : « Rentre chez ton maître, lui dit-il. » et creuse dans la chambre basse ; un trésor inestimable y est « enfoui. » La pauvre fille épouvantée perd connaissance et tombe par terre. Il se baisse et la relève, mais en laissant sur elle une marque longtemps visible. Malade de saisissement et d'effroi, elle conserve néanmoins la présence d'esprit de recommander la fouille prescrite... Mais le seul trésor que l'on déterra fut un mauvais pot contenant une pierre hématite (une sanguine).

Ce prodige public ayant vivement excité la population, la princesse régnante ordonna d'exhumer le cadavre, que l'on trouva dans un état de putréfaction fort avancée. Les débris de ce corps furent replacés dans la fosse, et l'apothicaire reçut le conseil d'éloigner de sa demeure tout ce qui avait appartenu jadis à Moniq. Les apparitions cessèrent alors ; mais elles furent pour l'Académie de Leipzig un sujet de discussions publiques.

Quant à la pierre sanguine qui fut découverte en guise de trésor, on pensa qu'elle devait à quelques vertus occultes une valeur beaucoup plus grande que celle qu'elle tirait de sa beauté.

Quoique Brantôme ne fût pas très crédule, il était persuadé, comme tout le monde, de l'apparition de Mélusine annonçant des événements extraordinaires : il raconte que l'empereur Charles, étant venu en France, voulut voir l'antique château de Lusignan, bâti par Mélusine. Ce monarque et la reine-mère se firent raconter par les habitants du lieu ce qu'on attestait concernant cette fée : les laveuses affirmèrent qu'elles la voyaient souvent se baigner dans la fontaine : c'était une très belle femme en habits de veuve ; d'autres l'avaient aperçue avec un corps moitié serpent, moitié femme ; d'autres, sous cette forme, l'avaient vue se promener sur le haut de la grosse tour, ce qui arrivait quand il devait survenir de grands désastres dans la royauté, ou des accidents fâcheux pour sa famille.....

Trois jours avant l'événement, elle ne manquait pas de pousser par trois fois des cris très aigus et effroyables. Brantôme dit : « On tient cestuy-ci pour très-vrai. Plusieurs personnes qui l'ont ouïe, l'assurent, d'autres le tiennent de père en fils, et même, lorsque le siège y vint, force soldats et gens d'armes qui y étaient l'affirmèrent ; mais surtout quand la sentence fut rendue d'abattre et ruiner le château, ce fut alors qu'elle fit les plus hauts cris et clameurs. Cela est très vrai pour le dire d'honnêtes gens ; depuis on ne l'a ouïe. »

Pour toutes les Variétés : X.

Pour tous les articles non signés :

LE DIRECTEUR-GÉRANT, E. EDOUX.